

Règlements

Concours B-CITI Saint-Constant : Inscrivez-vous au portail pour gagner un IPAD et doublez vos chances en répondant au sondage.

Du 7 novembre au 7 décembre 2017

Suite au lancement du portail citoyen B-CITI Saint-Constant, faites d'une pierre deux coups : restez connecté avec votre Ville en tout temps et courez la chance de remporter un IPAD! Vous avez jusqu'au 7 décembre 2017 pour vous inscrire au concours.

B-CITI Saint-Constant, votre Ville, partout, avec vous !

Pourquoi s'abonner ?

En vous inscrivant au portail citoyen B-CITI Saint-Constant, vous serez en mesure de votre ordinateur, tablette ou téléphone intelligent, de :

- ✓ Recevoir directement les notifications des derniers avis émis par la Ville;
- ✓ Répondre aux consultations et/ou sondages;
- ✓ Compléter une requête ou signaler un bris sur le territoire;
- ✓ Accéder à votre dossier personnel;
- ✓ Consulter les différents outils numériques de la bibliothèque.

Description du prix

Une fois le concours terminé, un (1) gagnant, obligatoirement résident de Saint-Constant, sera désigné. Il se méritera un IPAD d'une valeur de 450 \$.

Le gagnant sera contacté à l'adresse courriel qu'il aura fournie lors de son inscription au portail B-CITI. Il aura sept (7) jours pour réclamer son prix.

Comment participer ?

Pour participer au concours, vous devez être résident de Saint-Constant et vous inscrire au portail B-CITI Saint-Constant entre le 7 novembre et le 7 décembre 2017. Une inscription au portail vous donne droit à une participation au tirage au sort. En répondant au sondage sur le portail, vous aurez droit à une participation supplémentaire. Les citoyens déjà inscrits sont éligibles au concours.

Règlements du concours

1. MODE DE PARTICIPATION

Pour être éligibles au concours, les participants doivent être résidents de Saint-Constant et être inscrits au portail B-CITI Saint-Constant avant le 7 décembre 2017. Chaque inscription donne droit à une participation au tirage au sort. En répondant au sondage se trouvant sur le portail B-CITI, les participants ont droit à une chance de plus de gagner. Le service des communications de la Ville de Saint-Constant est responsable de colliger les noms des personnes ayant participé au concours.

2. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Les participants doivent résider sur le territoire de la Ville de Saint-Constant et être inscrits au portail citoyen B-CITI. Ils devront de plus présenter une preuve d'identité et d'adresse valable (une pièce d'identité avec photo émise par le gouvernement du Québec, assurance maladie, permis de conduire, compte d'électricité ou de téléphone).

3. MODE D'ATTRIBUTION DU PRIX

Un (1) tirage au sort, devant témoins, sera effectué le lundi 11 décembre, parmi tous les participants admissibles. Le premier coupon tiré au sort dévoilera le nom du gagnant du concours, sous réserve que celui-ci remplisse toutes les conditions décrites au présent règlement. Le gagnant sera joint par courriel dans les jours suivants le tirage et devra se rendre à l'hôtel de ville pour y réclamer son prix.

4. RÈGLES GÉNÉRALES

4.1 Le gagnant doit consentir, si requis, à ce que son nom ou son image, notamment sa photo soient utilisés à des fins publicitaires relatives à ce concours et ce, sans rémunération;

4.2 Le prix doit être accepté comme tel et ne pourra être échangé contre une somme d'argent, ni vendu, ni transféré. Aucune substitution ne sera accordée;

4.3 Toute fausse déclaration de la part du gagnant entraîne automatiquement sa disqualification au concours.